

# DÉLIBÉRATION

## DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le 16/06/2022

ID : 038-243800745-20220609-CCO\_2022\_63-DE

ENSEMBLE INVENTONS L'AVENIR

**SÉANCE DU 09/06/2022**

**OJ n° 4 / DÉLIBÉRATION n° CCO\_2022\_63**

**Objet : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT - SCOT : Validation de la phase 1 diagnostic, de la stratégie et du schéma de développement touristique et des loisirs dans le cadre du SCOT Oisans**

Date de convocation du conseil communautaire : 13/04/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 juin, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de St Christophe en Oisans, sous la présidence de M. Guy VERNEY, Maire du Bourg d'Oisans.

**EN EXERCICE : 44**

**PRESENTS : 28**

Mesdames, Messieurs, Alain GINIES, Murielle VIARD GAUDIN, Laurent PELLISSIER, Yves MOIROUX, Jean-Rémy OUGIER, Marc CROSLAND, Guy VERNEY, Agnès FIAT, Camille CARREL, Georges GOFFMAN, Sebastien VACCARELLA, Bruno AYMOZ, Yvette MOYET, Christian PICHOU, Christophe AUBERT, Françoise MOREAU, Pierre BALME, Jean-Yves NOYREY, Nadine HUSTACHE, Gabriel CHAMOUTON, Jean-Louis ARTHAUD, Alain BLETON, Frank LAMOTTE, Caroline KEBAILI, Bernard MICHEL, Philippe SAGE, Yves GENEVOIS, Nicole FAURE

**POUVOIRS : 11**

Denis DELAGE donne pouvoir à Nadine HUSTACHE

Ghislaine CROIBIER MUSCAT à Sebastien VACCARELLA

Elise CONSTANT MARMILLON à Georges GOFFMAN

Clotilde CORRENOZ à Nicole FAURE

Ophélie BRUN à Jean-Yves NOREY

Fabienne CHAIX à Agnès FIAT

Anita FUZEAU à Agnès FIAT

Marie-Hélène GRAVIER à Pierre BALME

Patrick PELLORCE à Christophe AUBERT

Anne MILLET à Françoise MOREAU

Pierre GANDIT à Pierre BALME

**VOTANTS : 39**

Secrétaire de séance : Jean-Louis ARTHAUD

## Objet : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT - SCOT : Validation de la phase 1 diagnostic, de la stratégie et du schéma de développement touristique et des loisirs dans le cadre du SCoT Oisans

Depuis 2020, le Conseil communautaire a exprimé sa volonté de travailler sur un tout nouveau projet de territoire ambitieux, en rupture avec les deux précédents projets de SCoT, entrepris en 2011 puis abandonnés, respectivement en 2017 et 2019. Il a été établi la nécessité de travailler sur un projet de développement durable, comportant des volets économiques, touristiques, environnementaux, agricoles ou encore sylvicoles, dans une vision de partage des projets et d'équilibre, pour le maintien de la vitalité de l'ensemble du territoire.

Un premier temps de concertation a eu lieu dès septembre 2020. Conformément au souhait de l'exécutif, un audit complet des 19 communes a été réalisé par le Vice-Président en charge du SCoT, Christophe Aubert, accompagné de Nicolas Breuillot, Cabinet Alpicité, chargé d'accompagner la Communauté de communes de l'Oisans dans l'élaboration de son SCoT Oisans 2040, AMO Urbanisme, afin de faire émerger les visions intercommunales et d'établir un bilan des forces et faiblesses des SCoT précédents. Grâce à ces échanges, le 17 novembre 2020, la Commission SCoT a pu établir les 3 axes de travail du nouveau projet de territoire, validés par le Bureau communautaire, en date du 26 novembre 2020, puis adoptés définitivement et collectivement par le Conseil communautaire, le 17 décembre 2020 :

1. Les mobilités au service de la complémentarité du territoire ;
2. Une vie à l'année s'appuyant sur les atouts du territoire ;
3. Un cadre environnemental à préserver et à intégrer.

Pour approfondir ces axes, il a été acté la nécessité de travailler de manière coordonnée, en prêtant une attention toute particulière et permanente à la cohérence globale du projet. Le Conseil communautaire a également estimé plus que nécessaire la mise à jour des diagnostics territoriaux, réalisés il y a déjà plus de 10 ans, ainsi que la réalisation d'études complémentaires. De ce fait, articulées autour de l'AMO Urbanisme, chargé d'assurer la cohérence et la rédaction de certains volets du SCoT, et de l'AMO Environnement, également chargé d'assurer la cohérence, en particulier de la politique environnementale de la Communauté de communes de l'Oisans, des études par thématiques seront menées, en matière de « Tourisme et Loisirs », « Mobilité », « Liaisons par câbles » et « Economie, Agriculture et Sylviculture ».

La mission de l'ensemble des AMO et des bureaux d'étude des thématiques du SCoT sera séquencée en 3 phases (et une supplémentaire concernant l'espace valléen). Une première de diagnostic, une deuxième de définition d'une nouvelle et ambitieuse stratégie thématique pour le territoire et une dernière de réalisation de fiches actions opérationnelles, en vue d'un déploiement concret du projet de territoire, échelonné et priorisé dans le temps. A chaque étape, l'ensemble des acteurs du SCoT devront veiller à la cohérence des stratégies entre elles, à leur cohérence avec les ambitions nationales et à leur caractère réaliste.

De ce fait, dans le cadre du SCoT Oisans 2040, le président rappelle que la Communauté de Communes de l'Oisans a fait le choix de se doter d'une stratégie et d'un schéma de développement touristique et des loisirs.

Cet exercice prospectif a été confié au groupement composé des cabinets Protourisme (mandataire), associé à Dianeige, Sun conseils, Comm'IX media.

### La démarche s'articule en 4 phases :

1. Un diagnostic touristique à l'échelle de la CCO
2. Définition du schéma d'orientations stratégiques du tourisme et des loisirs
3. Elaboration de la candidature espace valléen (15/6/2021) Finalisée

#### 4. Elaboration de la stratégie touristique à long terme du territoire

La première phase a débuté en février 2021. L'objectif principal de la réalisation d'un diagnostic territorial approfondi était de qualifier et faire ressortir les dynamiques de l'offre touristique locale du territoire de l'Oisans, de décrypter l'environnement socio-économique territorial et d'analyser ses évolutions tout en s'inscrivant dans une approche prospective.

Le diagnostic a inclut le traitement des données existantes qui composent l'offre touristique locale sous différentes composantes :

- Socio-économique
- Les activités blanches
- Les activités de pleine nature
- Les activités de loisirs structurantes indoor et autres activités toutes saisons
- Les activités culturelles
- Les offres structurantes en terme d'évènementiels et d'animations

Ensuite des analyses transversales sur la gouvernance, sur la demande et la fréquentation touristique, ainsi que des analyses portant sur le marketing et l'aspect commercial ont permis d'orienter une tendance prospective pour le territoire Oisans.

- **Sur la dimension socio-économique**

Il est à noter particulièrement la cohérence géographique de l'Oisans notamment en matière identitaire et de gouvernance partagé, avec notamment une opportunité forte autour de l'Espace valléen. L'accessibilité du territoire est à la fois facilitée par différents points d'accès en saison, notamment en période hors neige et présente également des difficultés dans la lisibilité des transports en commun ou dans des mobilités inter-pôles d'attractivités au territoire.

De nombreux atouts en cours de développement portent également sur les projets de mobilités par câbles ou encore sur les mobilités douces. L'accompagnement à la fréquentation des sites naturels sensibles, ainsi que l'organisation d'une mobilité plus douce sont des facteurs prospectifs à prendre en compte.

- **Sur l'offre blanche :**

Les domaines skiables d'envergure internationale, ainsi que la complémentarité de l'offre neige au sens large couplé des indices de fiabilités importants sur l'enneigement (incluant la neige de culture) visent à pérenniser sur plusieurs décennies une offre blanche très attractive. Des activités complémentaires seront également nécessaires pour diversifier par secteur une offre de loisirs complète.

Le développement de projets structurants doit également permettre de maintenir une attractivité internationale forte dans un contexte de concurrence renforcée.

- **Sur les activités de pleine nature :**

L'Oisans présente une forte densité de lieux riches d'histoires et un patrimoine naturel reconnu. Ceci permet de proposer un panel de promenades accessibles aux plus grands nombres. Des expériences singulières comme la maison des alpages où des sentiers à thèmes sont également présents. Cependant la lisibilité des offres et leur nature différenciante doivent être des points d'amélioration à prendre en compte. Le développement des activités cyclo, VTT, randonnées sont basées sur des réseaux aux linéaires importants. Ce potentiel d'activités devrait néanmoins être en adéquation avec les solutions de mobilité au sein du territoire, notamment les remontées mécaniques.

Compte tenu de la diversité des offres, il faut veiller à ne pas morceler le parcours client. Certaines activités (alpinisme, VTT...) doivent également être modernisées dans leur approche et pratique.

- **Sur les activités de loisirs structurantes indoor et autres activités toutes saisons :**

Bien entendu, ces offres complémentaires sont très demandées par les touristes et deviennent incontournables comme les luges 4 saisons, tyroliennes... bien représentées en station de montagne. Elles restent à développer sur les autres secteurs du territoire.

- **Sur les activités culturelles:**

La diversité fait la force du territoire, en la matière, le parc National des Ecrins contribue également à la mise en lumière des sites naturels classés. L'Oisans reste un territoire authentique dont certaines spécificités pourraient faire l'objet d'un développement identitaire et commercial (dans le sens de la route des savoir faire). La visibilité et la lisibilité des offres culturelles restent cependant à renforcer.

- **Sur les offres d'évènementiel et d'animation :**

Des évènements majeurs à portée internationale (Tour de France, Tomorrowland winter...) rythment l'évènementiel du territoire, accompagnés de beaucoup d'animations ou épreuves reconnues (MOH, Mégavalanche, Marmotte, PyramideOz...). Un équilibre dans les périodes sur les 4 saisons et des compétitions sportives de niveaux internationales pourraient permettre de renforcer cette attractivité, tout en veillant à l'adéquation avec les hébergements adaptés pour ces événements.

- **Sur la gouvernance :**

Même si les comportements concurrentiels restent marqués, les évolutions récentes en matière de gouvernance partagée montrent les opportunités à la fois d'appropriation locale des politiques touristiques supra-territoriales et la nécessité de mettre en œuvre une gouvernance opérationnelle concertée pour la réussite collective.

- **Sur le marketing et le commercial:**

Le territoire de l'Oisans possède 2 marques de renommée mondiale (Alpe d'Huez, 2 alpes) disposant de structures de promotion et d'accueil touristique très performantes et professionnalisées. La Marque Oisans dont la constitution est récente doit encore définir ses objectifs et offrir une lisibilité complémentaire au niveau du territoire. En s'appuyant sur des valeurs fortes et tendances (sport bien être, santé, naturalité...), ainsi qu'en développant des nouvelles valeurs exportatrices (terroir, gastronomie, artisanat...), les opportunités de développement marketing et commercial sont importantes.

Pour mener à bien ce diagnostic, le bureau d'étude a réalisé plus d'une quarantaine d'entretiens ainsi que 2 ateliers ouverts aux élus du territoire, aux partenaires et aux socio-professionnels de l'Oisans, concernés par les thématiques du tourisme. Les 26 et 27 avril 2021 au foyer du Bourg d'Oisans, ce double atelier a permis de réunir plusieurs dizaines d'acteurs pour présenter les éléments structurants du territoire et perspectives à engager. Le bureau d'étude a également effectué des visites de terrain et a rencontré les élus et partenaires locaux.

Le 23 mars 2021, le diagnostic tourisme a été présenté à la Commission Tourisme. Lors de cette commission de travail les éléments principaux du débat ont porté sur :

1. Le renforcement de la mise en valeur des éléments patrimoniaux du territoire et notamment des musées

2. La juste définition de la place du Bourg d'Oisans, notamment lorsque les actions seront développées
3. La volonté d'une gouvernance partagée avec le développement du territoire dans son ensemble avec une logique d'action collaborative, en réseau.

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le 16/06/2022

ID : 038-243800745-20220609-CCO\_2022\_63-DE

La commission Tourisme a émis un avis favorable à celui-ci.

Au vu de l'avis favorable de la Commission tourisme réunie le 15 avril 2021 ;

Au vu de l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 30 mai 2022 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VALIDE** le diagnostic établi quant à la stratégie et au schéma de développement touristique et des loisirs (phase 1).

**PRECISE** que le volet immobilier de loisirs sera traité dans le cadre de la stratégie habitat du SCoT « Oisans 2040 ».

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXPEDITION CERTIFIEE CONFORME

Le Président,  
Guy VERNEY  
Maire du Bourg d'Oisans



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Envoyé en préfecture le 16/06/2022

Reçu en préfecture le 16/06/2022

Affiché le 16/06/2022



ID : 038-243800745-20220609-CCO\_2022\_63-DE